Montmédy
Terre d'histoire, ville d'avenir

République Française
Département de la Meuse
Commune de Montmédy

Arrêté n°205/2026

Objet : Déménagement – 36 rue Ernest Mabille – 07 novembre 2026

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.344 et R.2255 et R.225.1 ;
Vu le Code de l'administration communale, notamment les articles L.2212.2 – L2213.3 – L.2213.5 et le 2512.13 ;
Vu le Code de la voirie routière **;**
Vu la demande formulée par l'entreprise DEM PARTNER le 9 octobre 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :
Le véhicule belge avec remorque immatriculé 1NKS 840 est autorisé à stationner (2 places de stationnement) devant l'immeuble situé 36 rue Ernest Mabille à l'occasion du déménagement de Mme Kromennacker Lucette, le 07 novembre 2026, de 8 h 00 à 18 h 00.

Article 2 :
Le stationnement de tout autre véhicule est interdit sur les emplacements réservés à cette opération durant la période mentionnée à l'article 1.

Article 3 :
Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par les services techniques de la commune.

Article 4 :
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- La gendarmerie de MONTMEDY
- Au responsable des services de la ville de MONTMEDY
- Au directeur des services techniques de la ville de MONTMEDY
- A Mme Kromennacker

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Montmédy, le 05 novembre 2026

Le Maire,
Pierre LEONARD

MAIRIE DE MONTMEDY
55600

Mairie – 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY
Tel : 03.29.80.10.40 – Mail : mairie@montmedy.fr